



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 6 novembre 2020
(OR. en)**

12693/20

**ECOFIN 1006
STATIS 49
UEM 358**

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
en date du:	6 novembre 2020
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	12246/1/20 REV 1
Objet:	Conclusions du Conseil sur les statistiques de l'UE

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur les statistiques de l'UE, approuvées par le Conseil par voie de procédure écrite le 6 novembre 2020 (CM 4515/20).

conclusions du Conseil sur les statistiques de l'UE

À la lumière des priorités fixées dans les précédentes conclusions du Conseil sur les statistiques de l'UE de novembre 2019, notamment pour ce qui est du rapport du CEF sur les obligations d'information dans le cadre de l'UEM, et compte tenu des orientations politiques pour la Commission 2019-2024, des besoins en matière de statistiques sur lesquels repose la gouvernance économique, ainsi que de la situation exceptionnelle en 2020 liée à la COVID-19, le Conseil a fait le point sur les progrès relatifs aux obligations d'information dans le cadre de l'UEM, aux statistiques destinées à la procédure concernant les déficits excessifs (PDE) et à la surveillance des déséquilibres macroéconomiques et aux statistiques structurelles.

La réponse statistique à la COVID-19

Le Conseil SE FÉLICITE de la réaction rapide qu'ont apportée le système statistique européen (SSE) et le Système européen de banques centrales (SEBC) à la pandémie de COVID-19 en veillant à ce que les principales statistiques officielles existantes continuent à être publiées en temps voulu, accompagnées d'informations claires aux utilisateurs quant aux incidences de la pandémie sur la production statistique. Le SSE a également élaboré de nouvelles statistiques très pertinentes, souvent à titre expérimental. Dans le cadre de ce processus, il a été fondamental d'accéder à de nouvelles sources de données et de développer de nouvelles techniques statistiques.

Le Conseil SOULIGNE qu'il importe que les instituts nationaux de statistique disposent durablement d'un accès accru aux sources administratives et aux nouvelles sources de données et, dans ce contexte, invite instamment le SSE à continuer d'explorer de nouvelles technologies et sources de données et à développer des méthodes innovantes pour produire plus rapidement des statistiques européennes plus détaillées et de qualité élevée.

Le Conseil SE FÉLICITE de l'initiative de l'office allemand de la statistique (Destatis) et des travaux menés par Destatis et Eurostat pour élaborer et lancer, dans le cadre du SSE, un tableau de bord des indicateurs existants, qui sont d'une grande pertinence pour suivre les tendances économiques et sociétales dans la phase de relance à la suite de la pandémie de COVID-19.

Le Conseil SALUE les efforts déployés par Eurostat pour clarifier à un stade précoce les règles statistiques applicables aux interventions liées à la COVID-19 en étroite coopération avec les États membres, ACCUEILLE AVEC SATISFACTION l'élaboration d'un modèle commun et pleinement coordonné par Eurostat et la BCE et ENCOURAGE les États membres à s'efforcer de fournir les informations et données statistiques nécessaires pour suivre l'incidence des interventions étatiques et du secteur public liées à la COVID-19 sur les indicateurs pertinents des finances publiques.

Infrastructure statistique

Le Conseil SOULIGNE qu'il est nécessaire de garantir des investissements suffisants dans l'infrastructure statistique aux niveaux européen et national et d'assurer sa maintenance de celle-ci, y compris l'infrastructure informatique et la numérisation, afin que le système statistique européen (SSE) puisse répondre à la nécessité de disposer de statistiques officielles régulières et de qualité élevée aux niveaux local, régional, national et de l'Union, dans le contexte des progrès technologiques ainsi que de l'évolution rapide des exigences en matière de données et des défis statistiques liés à la pandémie et à ses conséquences.

Le Conseil RAPPELLE qu'il importe de réduire autant que possible la charge qui pèse sur les répondants et qu'il est nécessaire de compenser les nouvelles demandes en matière de statistiques par des gains d'efficacité et une hiérarchisation efficace des priorités.

Statistiques relatives aux objectifs de développement durable et au pacte vert pour l'Europe

Le Conseil SE FÉLICITE des efforts déployés par Eurostat pour fournir des données statistiques aux fins du suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable au niveau de l'Union européenne dans le contexte du Semestre européen, et ENCOURAGE Eurostat à poursuivre les travaux sur le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des ODD au niveau européen.

Le Conseil ENCOURAGE le SSE à répondre aux nouvelles exigences d'information qui résultent du pacte vert pour l'Europe, notamment en ce qui concerne le réexamen et l'élargissement du programme des comptes économiques européens de l'environnement et la poursuite de l'élaboration d'indicateurs actuels.

Rapport 2020 du CEF sur les obligations d'information dans le cadre de l'UEM

Le Conseil PREND NOTE des développements décrits dans le rapport 2020 du CEF sur les obligations d'information dans le cadre de l'UEM. En particulier, le Conseil:

SE FÉLICITE des nouvelles améliorations qui ont été apportées en ce qui concerne la couverture géographique, l'actualité des données, la longueur des séries chronologiques et la qualité globale des principaux indicateurs économiques européens (PIEE).

SALUE les importantes améliorations qui ont été apportées en termes de disponibilité des données SEC 2010 dans le contexte de l'expiration des dérogations prévues par le SEC 2010, ainsi que la publication par Eurostat depuis juillet 2020 d'indicateurs trimestriels sur les ventes de logements.

SOULIGNE le rôle important que continuent de jouer les PIEE en tant que fondement du suivi des évolutions économiques à court terme et ATTEND AVEC INTÉRÊT de nouveaux progrès pour combler les lacunes restantes.

Statistiques immobilières à des fins macroprudentielles et autres

Le Conseil ACCUEILLE AVEC SATISFACTION les initiatives en cours prises par le SSE et le SEBC en vue de faire avancer le travail de conception et de mise en pratique sur les indicateurs de l'immobilier commercial. Le Conseil ENCOURAGE le SSE et le SEBC à continuer d'accorder l'importance requise à cette question et à la traiter avec l'urgence nécessaire.

Statistiques relatives au pacte de stabilité et de croissance et à la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques (PDM)

Le Conseil SE FÉLICITE des progrès réalisés en ce qui concerne l'assurance qualité des statistiques utilisées pour la PDM, et SALUE le rapport annuel SSE-SEBC sur l'évaluation de la qualité des statistiques relatives à la PDM, élaboré par Eurostat et la BCE, PRENANT NOTE des actions recensées dans le rapport.

Le Conseil INVITE les États membres à faire en sorte que toutes les données statistiques nécessaires aux fins de l'application du critère des dépenses du pacte de stabilité et de croissance, y compris les données relatives aux recettes publiques provenant de fonds de l'UE, soient communiquées à Eurostat.

Statistiques et projections démographiques

Le Conseil SE FÉLICITE de la publication, en avril 2020, de projections démographiques (EUROPOP 2019), qui serviront de contribution démographique au rapport 2021 sur le vieillissement, et APPRÉCIE la préparation, par Eurostat, de projections démographiques régionales qui fournissent une image plus détaillée du vieillissement de la population et de la diversité territoriale.

Le Conseil ENCOURAGE également Eurostat et les États membres à améliorer la couverture statistique des soins de longue durée, en ce qui concerne les dépenses de santé et les dépenses sociales, publiques ou privées, ainsi que les bénéficiaires, afin de faciliter l'étude des tendances en matière d'accessibilité financière et des incidences sur les finances publiques.

Statistiques sociales

Le Conseil SE FÉLICITE des progrès réalisés en ce qui concerne la modernisation des statistiques sociales, et en particulier de la contribution que cette modernisation apporte au tableau de bord social lié au socle européen des droits sociaux en fournissant des données concernant une large gamme d'indicateurs. Le Conseil ENCOURAGE les progrès dans l'achèvement du plan visant à moderniser les statistiques démographiques, en mettant plus fréquemment à disposition des données détaillées. Le Conseil SOULIGNE l'importance des statistiques sur le revenu, la consommation et le patrimoine des ménages.

Le Conseil SE FÉLICITE des progrès accomplis en ce qui concerne les actes d'exécution et les actes délégués portant sur les exigences détaillées en matière de données, les définitions des variables statistiques et des spécifications techniques complémentaires en ce qui concerne le règlement-cadre sur les statistiques sociales européennes intégrées (IESS) et SOULIGNE qu'il importe de mettre en œuvre des statistiques améliorées au titre de ce règlement.

Le Conseil ENCOURAGE Eurostat à élaborer de nouvelles statistiques expérimentales, y compris la prévision immédiate en matière d'indicateurs sociaux, qui pourraient être particulièrement utiles dans le cadre du Semestre européen.

Statistiques d'entreprises et mondialisation

Le Conseil SE FÉLICITE des améliorations en cours en matière de statistiques européennes d'entreprises, notamment une meilleure couverture des PME dans les statistiques structurelles d'entreprises, des statistiques supplémentaires et plus fréquentes pour les services, une plus grande précision pour le commerce (en particulier pour le commerce des services), des mesures innovantes en coopération avec les fournisseurs de plateformes d'hébergement pour les statistiques du tourisme, et une meilleure mesure de la numérisation.

Le Conseil PREND ACTE des travaux entrepris pour relever les défis que la mondialisation entraîne pour les statistiques, grâce notamment à la coopération accrue entre le SSE et le Système européen de banques centrales ainsi qu'au sein de ces entités. Le Conseil SOUTIENT les initiatives visant à surmonter les contraintes inutiles en ce qui concerne la mise en commun d'informations pertinentes entre les compilateurs de statistiques.

Le Conseil PREND NOTE des progrès réalisés en ce qui concerne les actes d'exécution et les actes délégués au titre du règlement relatif aux statistiques européennes d'entreprises et SOULIGNE qu'il importe d'améliorer les statistiques dans le cadre de ce règlement.